2026	066

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/10/2026

DATE D'AFFICHAGE
16/10/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt six
Le 14 octobre à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Christian Maudouit, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Fabien Guérin, Véronique Barrois, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Emmanuel Gué et Stéphanie Delbecque, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Karim BOUAZIZ a donné pouvoir à Benoît Le Retif
Stéphanie GONI-LACASA a donné pouvoir à Fabien Guérin
Fabrice MARTIN a donné pouvoir à Laurence Roux
Isabelle LE DEROFF a donné pouvoir à Nathalie Donatin
Yann CLANCHE a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne RANGUET

OBJET : Désignation d'un élu du conseil municipal pour intégrer le conseil d'administration du Comité de jumelage

Rapporteur : M. Benoît LE RETIF, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes ;

Vu les statuts du comité de jumelage « Jumelage de l'Odon », prévoyant la présence d'un élu représentant chacune des communes concernées au sein de son conseil d'administration ;

Considérant que la commune de Verson est engagée dans des relations de jumelage et souhaite poursuivre et développer les échanges et actions menés avec les communes partenaires ;

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts du comité de jumelage, de désigner un élu appelé à représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association ;

Considérant que l'Assemblée générale du comité de jumelage est fixée au 16 octobre 2026 aux Ateliers de l'Odon ;

Il est proposé que le Conseil municipal **DÉCIDE :**

Article 1 :

De désigner : **Mme Stéphanie GONI-LACASA,** Maire-adjointe rassemblement et valorisation des associations versonnaises, pour représenter la commune de Verson au sein du conseil d'administration du comité de jumelage « Jumelage de l'Odon ».

Article 2 :
Le représentant ainsi désigné est chargé de participer, au nom de la commune, aux travaux du conseil d'administration du comité de jumelage, dans le respect des statuts de l'association.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au comité de jumelage et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Vote :
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

MAIRIE DE VERSON (Calvados)

Benoît LE RETIF